

Conditions générales de Desitin Pharma GmbH
(Édition du 1^{er} avril 2022)





1. Champ d'application

Les «conditions générales» suivantes règlent les relations contractuelles entre Desitin Pharma GmbH (ci-après Desitin) et ses clients. En passant commande, le client accepte ces conditions générales comme base du rapport juridique entre Desitin et lui-même.

Ces conditions générales priment sur les conditions générales du client. Une réglementation contraire requiert impérativement une confirmation écrite de la part de Desitin.

2. Commandes

Les commandes peuvent être passées par téléphone ou par écrit (lettre, fax et courriel; ces derniers sont assimilés à une commande écrite, sous réserve d'erreurs de transmission). Desitin ne répond pas des perturbations survenant au cours de la transmission ou de la distribution des commandes.

3. Service de livraison

Délais de livraison après la commande

Les commandes reçues par Desitin avant 15 heures sont en règle générale livrées le lendemain. Les commandes reçues par Desitin après 15 heures sont en règle générale livrées le surlendemain.

Frais de transport / petites quantités

Les frais de transport dépendent de la valeur de la commande et sont échelonnés comme suit:

- Si le montant de la facture se situe entre 100.00 CHF et 999.99 CHF, le montant forfaitaire des frais de transport est de 45.00 CHF.
- Si le montant de la facture se situe entre 1000.00 CHF et 2499.99 CHF, le montant forfaitaire des frais de transport est de 80.00 CHF.
- À partir d'un montant de la facture supérieure à 2500.00 CHF, le montant forfaitaire des frais de transport est de 120.00 CHF.

Si la valeur de la commande est inférieure à 100.00 CHF, un forfait de frais de manutention de 30.00 CHF est facturé en plus des frais de transport de 45.00 CHF.

Desitin s'efforce, dans ce cas, de prévenir le client de ce forfait avant le traitement de la commande et de proposer une modification de la commande.

Le matériel réutilisable employé pour le transport (par ex. palettes, cadres, couvercles, etc.) ne devient pas la propriété du client.

4. Prix

Les prix valables au moment de la facturation font foi. L'ensemble des indications de prix n'inclut ni la taxe sur la valeur ajoutée ni d'autres taxes. Les indications de prix sur les commandes ne sont pas prises en considération.

En cas de baisse des prix, aucun paiement compensatoire n'est prévu afin de pallier les pertes de valeur des stocks.

5. Retours et réclamations

Retours

La règle de base est: «**la même voie pour le retour que pour la livraison**». La marchandise qui n'a pas été livrée directement par Desitin à un client n'est ni reprise, ni échangée par Desitin.

En cas de livraison directe: les emballages individuels sont échangés à 100% dans un délai de six à deux semaines avant la date de péremption. Un échange ou une compensation financière après la péremption ou une compensation financière de marchandises arrivant à la date de péremption n'est pas possible. Les marchandises arrivant à la date de péremption et qui sont remplacées par de nouvelles marchandises envoyées par Desitin doivent être retournées à Desitin (frais à la charge de l'expéditeur) ou détruites. Dans le deuxième cas, il faut documenter la destruction et la confirmer à Desitin.



En cas d'erreur de commande, une restitution avec remboursement n'est possible que si le client confirme par écrit avoir respecté les conditions de stockage, si l'emballage n'est ni endommagé ni étiqueté, et si un délai de cinq jours, à compter de la réception, a été respecté. Les frais de transport et de traitement pour le retour de commandes erronées seront facturés au client par un montant forfaitaire de 250 CHF.

Réclamations

Les défauts de livraison ou les livraisons erronées doivent être annoncés dans un délai de cinq jours. Si aucune réclamation n'intervient dans ce délai, la marchandise est réputée avoir été acceptée. Une réclamation reçue ultérieurement ne pourra plus être prise en considération.

Dommages liés au transport

En cas de dommages manifestement ou supposément liés au transport, le client est tenu de rapporter immédiatement les faits au transporteur, en les documentant de façon détaillée (liste, description, photos). Il doit ensuite informer Desitin sans délai du type et de l'étendue du dommage. En cas de dommages liés au transport qui ne peuvent être constatés qu'après ouverture du colis, le client est également tenu de dresser un procès-verbal et d'en informer Desitin. Desitin décidera alors, d'entente avec le client, de la marche à suivre (établissement d'une note de crédit, remplacement, retour ou destruction de la marchandise).

6. Modalités de paiement

Les factures de Desitin sont payables dans un délai de 30 jours, net et sans déduction. Ensuite, le client tombe en demeure sans avertissement et un intérêt moratoire de 5% p. a. est perçu. Les frais occasionnés par l'encaissement, supportés par Desitin ou par une entreprise tierce mandatée par Desitin, sont reportés sur le client.

7. Responsabilité

Desitin ne répond que des dommages occasionnés au client par un comportement intentionnel ou relevant de la négligence grave de Desitin. Toute autre responsabilité est exclue.

8. Protection des données

Le client accepte et confirme que Desitin est autorisée, afin de garantir une exécution correcte du contrat, à collecter, à conserver et à traiter les données du client. De telles données peuvent également être transmises à des tiers si cela est nécessaire pour réaliser ces objectifs. Desitin ne transmet pas d'informations confidentielles concernant les clients sans le consentement explicite du client, sauf si la divulgation à un tiers, à une autorité ou à un tribunal est requise par la loi, par exemple en application des dispositions de l'«Ordonnance sur l'intégrité et la transparence dans le domaine des produits thérapeutiques» (OITPTh).

9. Modifications des conditions générales

Desitin se réserve le droit de modifier les conditions générales en tout temps. Pour chaque commande, la version en vigueur au moment de la conclusion du contrat fait foi. La version actuelle et contraignante des conditions générales est publiée sur www.desitin.ch.

10. For et droit applicable

Les actes juridiques entre Desitin et ses clients sont exclusivement soumis au droit suisse à l'exclusion des règles de conflits de lois et des traités internationaux tels la Convention des Nations unies sur les contrats de vente internationale de marchandises. Les tribunaux ordinaires au siège de Desitin sont compétents. Desitin se réserve le droit d'agir également devant tout autre tribunal compétent.

Liestal, le 1^{er} avril 2022